

COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ÂGÉES

Nous vous rappelons que pour une meilleure répartition et gestion des colis de NOËL, le CCAS procède à une inscription, la distribution n'étant désormais plus automatique.

A NOTER : Retrait des colis uniquement lors des permanences - Tout colis non retiré lors des permanences sera remis à une association caritative.

Pour vous inscrire, il faut être âgé de plus de 65 ans ou avoir 65 ans dans l'année 2018 et habiter SAINT-MARCEL.



COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

Bulletin à retourner en mairie avant le 30 septembre 2018

Vous êtes

une personne seule : colis simple

mariés : colis couple

Madame Monsieur

Monsieur et Madame

Nom : Nom :

Prénom : Vos prénoms :

Date de naissance : _____ Madame :

Monsieur :

Vos dates de naissance :

Madame : _____

Monsieur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Retrait du colis de Noël à la Salle MARIGNY pendant les permanences

Dans l'incapacité de se déplacer